



Comité de Polynésie Française

B.P. : 4472 - 98713 PAPEETE Tel : 40 42 20 44

usepol@mail.pf - N° TAHITI : 205 740

UNION SPORTIVE de l'ENSEIGNEMENT du Premier degré

Comité Directeur Samedi 28 janvier 2023

Début de la séance : 8h15 Fin de la séance : 12h21

Etaient présents :

	<u>MEMBRES</u>	<u>TITRE</u>	<u>Tél. / Fax / Vini</u>	<u>Email / Adresse</u>
1	Alain CORDIOLI (CPAIEN cir7)	Président	87 789 757	usepol.president@gmail.com
2	David JORDAN (Directeur GS Vaitahe/Tahina)	Vice président	87 720 446	vaiaauprim@mail.pf
4	Teva LEONE (Dir adj CSSU)	Secrétaire adjoint	87 730 250	teva.leone@gmail.com
5	Dany TAERO (adjoint Apatea)	Membre	89 709 197	taero.dany@gmail.com
6	Pina ONOHEA (Directrice GS Fitii)	Membre	87 791 182	fitiiprim@gmail.com
9	Michel KAINUKU (adjoint GS Teina/Mahu)	Membre	87 286 590	kainuku13@yahoo.fr
8	Marie TEIKITEETINI (Psy cir3)	Membre	87 764 417	tktmari@hotmail.fr
9	Vatea TERAÏ (adjoint Afareaitu)	Trésorier adjoint	87 718 128	teraivatea@gmail.com
Par visio				
10	Romilda TAHIATA (Elue APF)	Trésorière	87 780 251	tahiata.romilda@gmail.com
11	Maire DORDILLON (adjointe CSP Hakahau)	Membre	87 782 789	maire.dordillon@gmail.com
	<u>INVITES</u>	<u>TITRE</u>	<u>Tél. / Fax / Vini</u>	<u>Email / Adresse</u>
12	Pépin MOU KAM TSE	Président FOL	87 706 692	mktp@live.fr
13	Philippe CHANGNE	Directeur USEP	87 705 635/87 240 336	usepol.phil@gmail.com
Absents excusés				
14	Hinarava MATOHI (CPAIEN cir 1)	Membre	87 295 517	matohihinarava@gmail.com
15	Tamatoa LE GAYIC	Directeur adjoint USEP	87 783 435/87 279 336	usepol@mail.pf
16	Moana GREIG	IEN-EPS	89 753 165	ien.moana.greig@gmail.com
17	Christèle MARUHI (EA Plurilingue cir7)	Secrétaire	89 240 058	maruhihinarii@gmail.com
18	Éric TOURNIER	DGEE	40 47 05 00	eric.tournier@education.pf
19	Loan HOANG-OPPERMANN	DJS	40 50 18 89	secretariat@jeunesse.gov.pf

Ordre du jour :

- 1- Approbation du dernier PV
- 2- Rapport du Commissaire aux comptes
- 3- Bilan AMTH
- 4- Projet va'a : TE AITO events
- 5- Préparation de l'AG du 15 février 2023
- 6- Questions diverses

Ouverture de la réunion

Les travaux sont ouverts à 8h15 par la prise de parole de notre Directeur.

- Les absents et excusés
- Bienvenue aux membres présents
- Les explications de modifications de l'ordre de passage des thèmes de l'ODJ

1- Le bilan financier filtré par la commissaire aux comptes (CAC)

Avant de se lancer dans l'exercice, la Commissaire aux comptes retenue pour l'exercice 2022 est présentée à toute l'équipe. Il s'agit de madame Véronique MORIN. Elle commentera régulièrement les annonces de notre Directeur sur la tenue des comptes et l'exposé clair de l'utilisation de notre budget pour 2022. L'ensemble des documents sont prêts et disponibles. Madame Véronique MORIN (CAC) constate que les tableaux sont clairs, qu'ils facilitent le contrôle. Elle rajoute toutefois qu'il sera nécessaire de détailler le budget et son exploitation devant les membres de l'AG à venir.

Cela étant réglé, le dossier financier transitera vers le cabinet d'experts pour y être visé et le rapport final du Commissaire aux comptes nous reviendra avant le 31 janvier.

Le CD valide les travaux à l'unanimité. Ils seront projetés et détaillés lors de la prochaine AG du 15 février 2023.

2- Approbation du dernier PV

La lecture silencieuse du PV établi lors du CD de novembre 2022 par les membres du CD n'amène pas de modification à entreprendre et il est passé au vote pour validation.

Proposé au vote par le Président, le PV du dernier Comité directeur du mois de novembre est approuvé à l'unanimité

N.B : transmettre les P.V à valider avec les convocations pour la pré-lecture

3- Bilan AMTH 2022:

Teva rappelle l'historique du projet. Il décline ensuite différents aspects de l'ensemble des actions proposées lors de la saison 1 en s'appuyant sur différents documents (cf. doc). Après un partage sur les points forts, les caractéristiques retenues pour souligner la réussite de cette nouvelle initiative, un débat se lance sur les améliorations à réaliser pour la saison 2. A noter surtout le souhait de mieux communiquer vers les associations et le grand public, de fixer clairement la « journée protocole » dans le déroulé des séances et de bien expliquer le mode de fonctionnement des budgets alloués aux différents sites. Le budget général pourra être reconduit pour 2023.

Le CD exprime ses remerciements à toute l'équipe en charge de faire vivre AMTH pour son investissement.

4- Projet va'a : TE AITO events

Une réunion de travail s'est tenue avec Reynald TEMARII sur le sujet. La convention éventuelle possible n'implique aucun changement de fonctionnement pour la HEIVA TAMA HOE de 2023 hormis le lieu qui serait le Motu OVINI de Papeari.

Pour 2024, une classe de N.Z. pourrait se joindre aux compétiteurs locaux pour en découdre. Une plus grande présence de délégations des îles, prises en charge par TE AITO events, serait envisageable.

Toutefois, une réunion prévue le lundi 30 janvier 2023 à la DGEE avec la DVEEE rassemblant les acteurs concernés par ce projet précisera le positionnement de notre administration et les perspectives qui seront les nôtres en matière de partenariat sur le sujet.

5- Préparation de l'AG du 15 février 2023

1- Validation de l'ODJ de l'AG :

Il est adopté tel qu'il nous est proposé par la Direction avec le rajout de la numérotation au niveau de chaque intitulé.

2- Bilan moral du Président

Le Président prend la parole pour partager avec les membres du CD son analyse de l'action de l'USEP Polynésie en 2022 (Cf.doc). Dans l'ensemble, il félicite la reprise de vigueur et la belle année active écoulée qui ramène à un bon niveau la présence de la fédération dans tous les archipels. Il est heureux de constater la bonne forme de ses associations très investies dans les projets multiples développés tout au long de l'année.

En résumé, il souhaite à tous de pouvoir trouver matière à épanouissement au travers des actions de l'USEP et encore plus de rassemblements sportifs, culturels et artistiques pour le plaisir de tous ses licencié-e-s.

3- Modification des statuts de l'USEP

La nouvelle situation administrative et financière de l'USEP Polynésie lui impose de modifier ses statuts. Un projet doit être construit et présenté au préalable au niveau national pour validation avant passage en AG extraordinaire pour vote au niveau local.

De ce fait, la mise en place d'une commission financière qui aura pour mission, dans un premier temps, la rédaction du texte de modification puis la gestion filée des questions d'ordre financière s'impose. Les membres élus-e-s concernés sont le Président, la Trésorière et son adjoint.

4- Passage en revue de tous les documents prévus pour l'AG :

Chaque document illustrant les points présentés lors de la prochaine AG est étudié et commenté par le Directeur. Quelques perspectives sont énoncées. Le retour à un niveau de présence sur l'ensemble du Territoire avec un taux d'implantation de 49% et à des effectifs plus conformes aux belles années sont les principaux fruits des travaux de l'équipe. Cette embellissement transparaît sur toutes les rubriques mises en avant (CF.Doc supports).

A la fin de chaque présentation de rubrique, le Président propose la validation par un vote du bilan concerné pour présentation à l'AG à venir.

C'est ainsi que sont validés pour passage face aux membres USEP et invités le 15/02/23 :

- Le bilan financier
- Le bilan moral du Président
- Le bilan des activités
- Le calendrier des activités
- Le budget prévisionnel

De plus, il sera nécessaire de faire valider à l'AG la possibilité de modifier le budget prévisionnel en cours d'année au cas où de nouvelles opportunités de remplir nos missions venaient à être disponibles.

Enfin, le CD précise l'importance d'entreprendre une modification du règlement intérieur de notre Fédération pour y préciser le seuil financier d'autonomie de la Direction en matière d'achats de matériels et de paiements de services divers. La décision de placer ce plafond à 500 000 XPF est validée à l'unanimité.

5- Dispositif Génération 2024

L'accompagnement du dispositif de Génération 2024 a favorisé le développement de celui-ci dans nos archipels. Les associations ont beaucoup apprécié la disponibilité et le travail de co-réalisation du dossier d'inscription à renseigner pour pouvoir prétendre au Label.

En revanche, à ce jour, aucune école ne s'est inscrite sur la plate-forme dédiée concernant les coupons 2024. Une nouvelle campagne d'information est certainement nécessaire.

Toujours dans la même ligne, le projet « Une école, une table » suit son cours. Mairipehe n'a pas encore reçu sa table de tennis de table.

6- Gestion des licences

La Migration de notre système d'enregistrement des licences vers AFFILIGUE, la nouvelle plateforme, justifie la mise en place de 12 formations nationales par visio-conférence. Celles-ci se déroulant à des heures inadaptées pour la Polynésie, la Direction a doré et déjà demandé l'enregistrement des prestations pour pouvoir les consulter convenablement et en tirer le maximum d'informations.

C'est aussi l'occasion de constater, par l'étude des documents, la nécessité de revoir nos tarifs statutaires. En effet, l'USEP Polynésie, pour d'une part soutenir ses associations face au COVID et d'autre part favoriser la relance de ses affiliations impactées violemment lors de la crise sanitaire, avait pris la décision de vendre ses licences à prix « métropole coûtant ». Durant les 3 dernières années, la Fédération a absorbé sur fonds propres la différence générée par des cotisations locales qui surenchérisent le coût d'origine (F.O.L.).

Le CD propose le passage au vote d'un retour à nos anciens tarifs de licence lors de l'AG du 15/02/23. Cela mettra fin à ce dispositif de soutien exceptionnel.

6- Questions diverses

Intervention du Président de la F.O.L :

Monsieur Pépin MOU KAM TSE ⇒ Président de la Ligue de l'Enseignement Polynésienne (ou FOL) propose un bilan des dispositifs réalisés lors de cette dernière année en partenariat avec l'Etat + le FENUA (CF. documents projetés) Les retours sont très positifs et impliquent le renouvellement de ces actions et de nouveaux partenariats. Nos voisins calédoniens sont fortement intéressés. L'USEP pourrait y trouver un rôle à jouer.

Il rappelle le soutien de la F.O.L. à toutes les associations qui souhaiteraient s'adjoindre des personnels supplémentaires pour remplir leurs missions. Les contrats civiques sont une des formes de soutien existant et mis à disposition par la F.O.L. .

De notre côté, la proposition de former des personnes issues de la Ligue à l'animation est faite. Le Président de la F.O.L. voit d'un même œil les opportunités qui pourraient se développer en matière de prise en charge d'actions par des personnels qualifiés. Il prendrait en charge le coût des licences adultes obligatoires pour vivre ces moments constructifs.



Enfin, la Direction, à la demande du Commissaire aux comptes, réclame à monsieur le Président de la F.O.L. 2 conventions passées. La première concerne le prêt gratuit du local de Heiri (stockage matériels sportifs) et la seconde précise la politique tarifaire d'affiliation. Les deux documents seront transmis à notre Bureau dans un futur proche.

Le mot de la fin est donné à notre Président, Alain CORDIOLI.

La séance est levée à 12h21.


Le Secrétaire

M. Teva LEONE


Le Président

M. Alain CORDIOLI